

Marie-Christine CHASTANG  
6 rue Ventadour  
19270 DONZENAC  
Tél: 06/84/16/84/73

A Donzenac, le 28/02/2023

Objet: demande d'aliénation d'une  
partie du chemin public.

Monsieur le Maire,

Par la présente, je vous demande de bien vouloir  
entamer une procédure pour l'aliénation d'une  
partie de la voie publique, qui borde les parcelles  
AS 318, AS 314, AS 313, au 6 rue Ventadour,  
comme indiqué sur le plan ci-joint.

Je possède en plus la parcelle AS 311.

La voie publique dessert actuellement uniquement  
mon garage.

J'ai dû à mon arrivée, le 14 février 2023, dans  
cette habitation "6 rue Ventadour", entretenir ce  
chemin, et au fur et à mesure pour pouvoir  
accéder aux portes du garage, enlever toutes les  
brisures d'ardoises saillantes et la végétation,  
m'empêchant d'ouvrir les portes et d'avancer

mon véhicule plus près, au risque de perfoer mes pneus.

A ce jour, je ne pense encore rentrer mon véhicule (2008 grise, immatriculé: DR 114 XS) dans mon garage, dû aux encombrants laissés par les anciens propriétaires (Censous BORDAS).

J'ai à ma charge ma mère qui a une carte d'invalidité (copie ci-jointe), et qui sort d'un mois et demi d'hospitalisation pour un gros problème circulatoire à une jambe. Ma mère est sortie le 23/12/2022 du centre de réadaptation du Chandou à Tulle.

Elle a encore des séquelles et des difficultés d'équilibre, ~~et~~ pour la marche, ce qui provoque de fréquentes chutes, avec des fractures à répétitions.

Avant d'acquiescer et de signer le compromis pour la maison "6 rue Ventadour", je me suis rendue dans votre mairie, et nous ai rencontré, pour que vous m'informiez et définissiez devant moi, les limites du domaine public et du domaine privé.

Une enquête publique avait été entamée, et selon l'agence immobilière, une personne de laairie avait avancé l'idée, que la possibilité de clôture était envisageable après l'accès au jardin de ma voisine (ancien jardin de la maison que j'ai acquis) P.S. = Domage!

Je voudrais également pouvoir clôturer sur les limites de ma parcelle AS 3M (toutes servitudes étant abolies (cf: acte notarié ci-joint)).

Ma demande consiste à pouvoir envisager d'installer un portail roulant se rebattant sur mon côté, pour permettre à la fois, la sécurité de ma mère, de mes animaux, de me permettre l'accès à mon garage, et définir l'ensemble de ma propriété privée (pour rappel = toutes servitudes étant abolies).

Sachez, de plus, pour information, que je souhaite réhabiliter le poulailler existant ( $\approx$  6 poules); ainsi que le jardin, que nous souhaitons faire en "jardin et poulailler PARTAGÉS" avec deux de mes voisines de la rue du Château,

sur la parcelle AS 3M.

En espérant trouver une issue favorable pour mon confort, au vue de ma situation personnelle, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma haute considération.

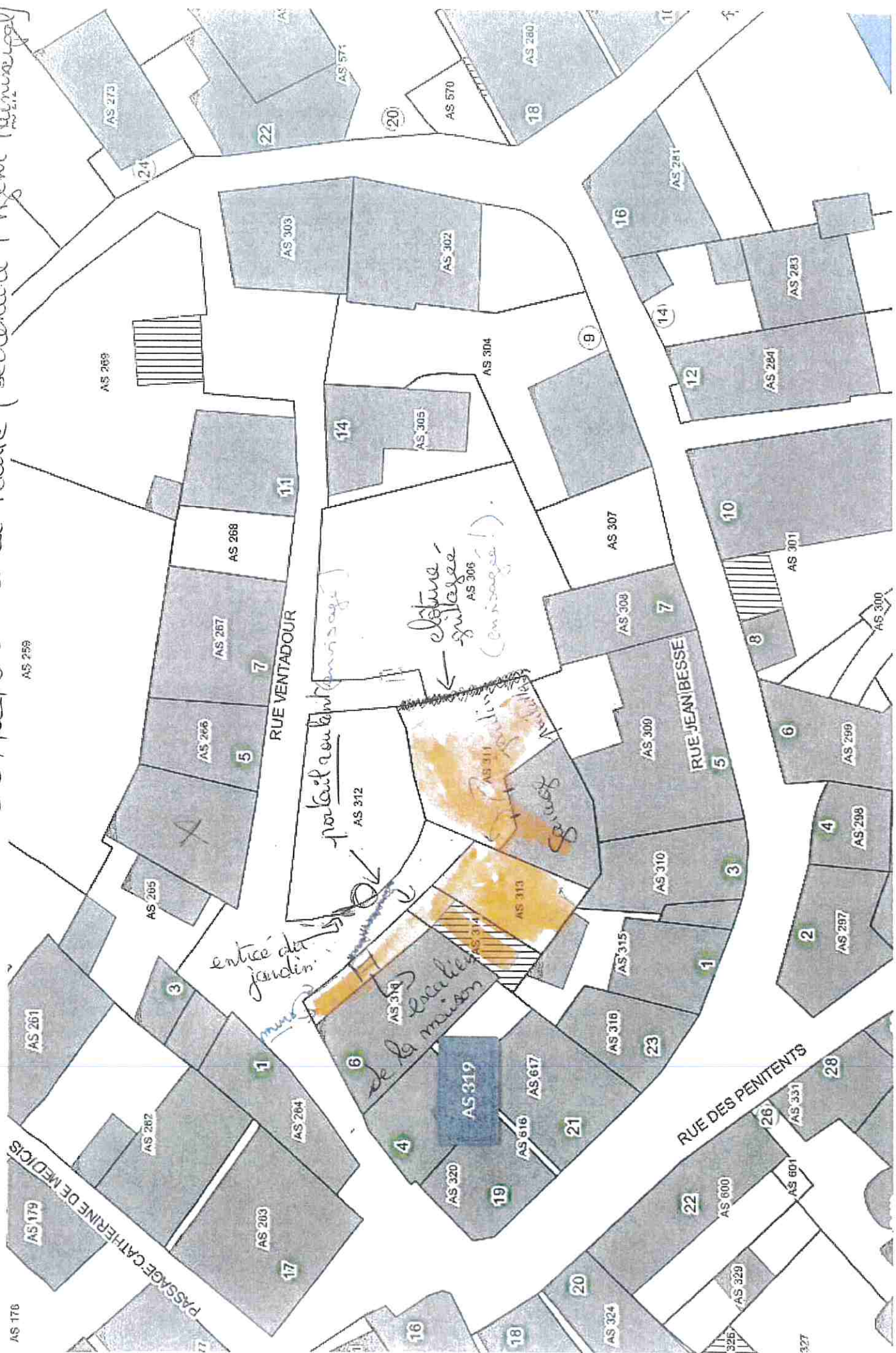


PS: 3

- un plan avec projet dessiné
- une copie acte notarié pour parcelle AS 3,11.
- une copie carte d'invalidité de ma mère. 4/4



le CTIOLDS a la Baye (secours + Agent Municipal)



Marie

« Résident » au sens de la réglementation fiscale.

7 - Madame Laurence BORDAS, Employée de commerce, demeurant à BAZAS (33430), Appartement 1203 16 Cours du Général de Gaulle, Née à BRIVE LA GAILLARDE (19100), le 9 janvier 1970. Célibataire. Non soumise à un pacs ou partenariat, De nationalité française. « Résidente » au sens de la réglementation fiscale.

Ci-après dénommés le « VENDEUR ». Agissant solidairement entre eux.

**ACQUEREUR**

Madame Marie-Christine CHASTANG, secrétaire, demeurant à SAINT MEXANT (19330), 383, route de Mouly, Née à BRIVE LA GAILLARDE (19100), le 15 février 1973. Célibataire. Non soumise à un pacs ou partenariat, De nationalité française. « Résidente » au sens de la réglementation fiscale. Ci-après dénommée l' « ACQUEREUR ».

**PRESENCE - REPRESENTATION**

- Monsieur Alain BORDAS, non présent, est ici représenté par son frère, Monsieur Gérard BORDAS, en vertu de la procuration qui lui a été donnée suivant acte sous signature privée en date du 24 août 2022 à DONZENAC, dont la copie est ci-annexée.
- Monsieur Gérard BORDAS est ici présent.
- Madame Martine BORDAS, non présente, est ici représentée par Monsieur Gérard BORDAS, son frère, en vertu de la procuration qui lui a été donnée suivant acte sous signature privée en date du 22 août 2022 à SAINT PANTALEON DE LARCHE, dont la copie est ci-annexée.
- Monsieur Daniel BORDAS est ici présent.
- Madame Régine BORDAS, non présente, est ici représentée par son frère, Monsieur Gérard BORDAS, en vertu de la procuration qui lui a été donnée suivant acte sous signature privée en date du 25 août 2022 à SAINT ROBERT, dont la copie est ci-annexée.
- Monsieur Régis BORDAS, non présent, est ici représenté par son frère, Monsieur Gérard BORDAS, en vertu de la procuration qui lui a été donnée suivant acte sous signature privée en date du 31 août 2022 à DONZENAC, dont la copie est ci-annexée.
- Madame Laurence BORDAS, non présente, est ici représentée par son frère Monsieur Gérard BORDAS, en vertu de la procuration qui lui a été donnée suivant acte sous signature privée en date du 30 août 2022 à BAZAS, dont la copie est ci-annexée.
- Madame Marie-Christine CHASTANG est ici présente.

CECI EXPOSE, il est passé à la VENTE, objet des présentes :

**VENTE**



ils se trouvent, sans pouvoir élever aucune réclamation, demander aucune garantie de diminution du prix, ni exercer aucun recours ni répétition quelconque contre le VENDEUR, notamment en raison de mauvais fonctionnement, de mauvais état, défaut d'entretien ou de vétusté.

### SERVITUDES

L'ACQUEREUR supportera les servitudes passives, conventionnelles ou légales, apparentes ou occultes, continues ou discontinues, pouvant grever le BIEN, sauf à s'en défendre et profiter de celles actives s'il en existe, le tout à ses risques et périls et sans recours contre le VENDEUR.

A cet égard le VENDEUR déclare qu'il n'a personnellement créé aucune servitude et qu'à sa connaissance il n'en existe aucune à l'exception :

- de celles pouvant résulter de la situation naturelle des lieux ou de la loi ;
- et de celles ci-après relatées :

Il est ici précisé que la parcelle AS 311 vendue supporte les servitudes suivantes :

- Suivant acte reçu par Maître Jacques CHICOU, notaire à DONZENAC (Corrèze), les 8 juin 1968 et 15 février 1971, dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de BRIVE, le 9 avril 1971, volume 3248, numéro 41

Il a été créé la servitude ci-après littéralement rapportée :

« Dans la partie de cour réservée, Madame DEVOS en cas de construction pourra faire toutes ouvertures sans observer de distance légale. Monsieur BAUSSONNIE ou ses ayants droits pourront faire ouvrir une porte à l'angle du jardin de Monsieur BUGE pour le passage du puits et avoir accès à la rue Ventadour. [...]

Monsieur BAUSSONNIE s'engage à ne pas faire édifier de construction sur la partie de cour à lui vendue. »

LE VENDEUR déclare que les personnes citées ci-dessus ne sont plus propriétaires de parcelles aux alentours de la parcelle AS 311 et que depuis que Monsieur et Madame BORDAS Pierre étaient propriétaires de la parcelle AS 311 personne n'a fait de revendication à ce sujet.

Précision étant ici faite que cette servitude n'avait pas été relatée dans leur titre de propriété lors de leur acquisition le 22 mars 1983 et qu'il y a donc lieu de considérer qu'il s'agissait de servitudes personnelles.

cf: Done abolition!  
Vu avec M. Gane

Le VENDEUR en s'obligeant aux garanties ordinaires et de droit en pareille matière et notamment sous celles suivantes, vend à l'ACQUEREUR, qui accepte, les biens ci-après désignés.

### DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

Sur la commune de DONZENAC (19270), 6, rue Ventadour.

Une maison d'habitation construite en pierre, couverte en ardoise comprenant cave voutée, entrée, cuisine, chambre, salle de bains, WC.

A l'étage, deux chambres, grenier.

Hangar attenant.

Terrain attenant.

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Section	Numéro	Lieudit	Nature	ha	a	ca
AS	311	La Ville	Sol	0	01	65
AS	313	La Ville	Sol	0	00	54
AS	314	La Ville	Sol	0	00	35
AS	318	6 Rue Ventadour	Sol	0	01	20
<u>Contenance Totale :</u>				0ha 03a 74ca		

Tel que cet immeuble existe, se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques, sans exception ni réserve.

*Précision étant ici faite qu'à la lecture du plan cadastral annexé aux présentes que les parcelles AS 318 et 319 sont mitoyennes.*

Il est ici précisé que le bien objet de la vente possède 4 fenêtres en PVC blanc.

Ci-après dénommé le « BIEN ».

À cadastre fait!

(un sur place)





# CARTE MOBILITE INCLUSION

## Stationnement personnes handicapées

Date de validité: 01.08.2018    Fin de validité: 31.07.2028  
 Num. de carte: 000000001651499  
 Délivrée par: CONSEIL DEPARTEMENTAL 19



# F

2D-DOC

Carte de stationnement  
 pour personnes  
 handicapées  
 (CMI)

11010554155

Cette carte autorise son titulaire à bénéficier  
des facilités de stationnement créées par  
l'Etat membre dans lequel il se trouve.

En cas d'utilisation, la carte est opposée en  
evidence à l'intérieur et contre le pare-brise  
du véhicule utilisé pour le transport de la  
personne handicapée, de telle manière que  
la carte reste soit clairement visible aux fins  
de contrôle.

Nom  
"CHASTANG"  
Prénoms  
MARIE-REINE  
Date de naissance  
20.10.1946



15009A000953